



Projet : « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service »

Termes de référence pour la conduite de l'évaluation finale du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service » - 2017-2020

Période de la prestation : 40 jours

Date de début : 07 septembre 2020

Date de fin : 07 décembre 2020

1. Contexte

La lutte contre la violence à l'encontre des femmes constitue un axe prioritaire de la promotion des droits des femmes au Maroc.

Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (MSDSEF), en tant que chef de file de la promotion et protection des droits des femmes et de la lutte contre les violences, œuvre à la réalisation de cette mission à travers le renforcement de la coordination des actions de lutte contre les violences et de prise en charge des femmes victimes de violence, en collaboration avec les acteurs institutionnels et la société civile.

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population intervient, par ailleurs, depuis plus de trois décennies au Maroc, notamment en matière de lutte contre la Violence Basée sur le Genre, appuyant le plaidoyer et le développement du cadre institutionnel et juridique, la prévention de la violence et la promotion de la culture de l'égalité ; entretenant ainsi un partenariat fort et durable avec le MSDSEF, vu à travers les multiples projets et activités communément développés.

C'est dans ce cadre, que le partenariat entre le MSDSEF, l'UNFPA et la Coopération de la Belgique autour du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service », a été lancé en 2017. Ce projet ambitionne de contribuer à mettre fin aux violences à l'encontre des femmes, notamment à travers :

- Le renforcement et l'appui des mécanismes institutionnels de coordination et de prise en charge, afin de répondre efficacement aux besoins des femmes victimes de violence ;
- La gestion et le partage de la connaissance à travers un système de gestion des données favorisant une gestion de proximité et une stratégie de ciblage adoptant des approches multidimensionnelles ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes (acteurs institutionnels, gestionnaires des EPS et des unités de prise en charge, ONG, acteurs locaux...);
- La lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes/filles par une réelle implication des hommes et des jeunes et en particulier des auteurs de violence fondée sur le genre.

Le projet s'inscrit également dans le cadre du 9^{ème} Projet du Cycle de coopération UNFPA/Maroc 2017-2021, notamment l'Outcome 2 : Egalité de genre et Autonomisation des femmes. De même, il contribue à la réalisation des ODD 3 et 5 de l'Agenda 2030 de Développement durable.

Le projet arrivant à son terme en décembre 2020, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, avec l'appui de l'UNFPA et de la Coopération Belge lance, un appel à consultation pour la conduite de l'évaluation finale du « projet d'appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service ». Cette évaluation a pour objectif principal d'analyser le projet et ses premiers résultats afin de capitaliser sur ces résultats et de contribuer à améliorer la conception et la mise en œuvre d'interventions à venir.

2. Présentation du projet, objet de l'évaluation

- **Objectif général** : Les droits des femmes et des filles au Maroc sont promus et protégés.
- **Objectif spécifique** : Les dispositions du cadre institutionnel, législatif et réglementaire de protection contre la violence à l'égard des femmes au Maroc sont appliquées et les mécanismes de prise en charge sont appuyés.
- **Produits attendus du projet**
 - **Produit 1** : La diffusion et la communication sur les dispositions de la loi sur la violence à l'égard des femmes et le renforcement des capacités aux niveaux national, régional et communal sont assurées.
 - **Produit 2** : La coordination entre les différents intervenants de la chaîne de prise en charge de la Violence Fondée sur le Genre pour une offre de service de qualité est institutionnalisée et renforcée.
 - **Produit 3** : L'opérationnalisation de l'Observatoire National de la Violence à l'Égard des Femmes pour le plaidoyer, la gestion et la diffusion de la connaissance est appuyée.
 - **Produit 4** : La sensibilisation des jeunes, des adolescents et des hommes, sur les pratiques néfastes de la violence fondée sur le genre et sur les risques du mariage précoce est assurée.
- **Budget** :

Partenaire	Contribution
Coopération Belge	1 250 000,00 Euros
UNFPA	\$ 750 000
MSDSEF	500 000 Dhs

- **Période de mise en œuvre** : Janvier 2017 – décembre 2020
- **Groupes cibles** :
 - Les différents intervenants en matière de lutte contre les violences faites aux femmes au niveau national et territorial : ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille(MSDSEF), Ministère Public, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, Direction Générale de la Sûreté Nationale, Gendarmerie Royale, Observatoire National des violences faites aux femmes et l'Observatoire de l'Image de la Femme dans les Médias, Entraide Nationale, Commission Nationale pour la Prise en Charge des Femmes Victimes de Violence (CNPECFVV), Organisations de la Société civile.
 - Les bénéficiaires indirects : les femmes et les filles victimes de violence, les hommes et les jeunes.
- **Zone géographique ciblée** : Le projet cible tout le territoire national :
 - Niveau central: départements ministériels partenaires

- Niveau local: les organisations de la société civile, Espaces Multifonctionnels pour les Femmes (EMF), Entraide Nationale, les représentations régionales et provinciales des départements ministériels.

3. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du projet couvrira la période de mise en œuvre (janvier 2017-décembre 2020) et touchera les groupes concernés par les actions du projet. Elle devra analyser la stratégie, les actions et les résultats atteints par le projet eu regard des objectifs fixés et des moyens alloués. En s'appuyant sur des éléments factuels crédibles et fiables, l'évaluation mettra l'accent sur les leçons tirées et traduira les conclusions en recommandations opérationnelles pour mieux valoriser et capitaliser sur les résultats et servir les projets à venir et aider à la prise de décision.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation sont le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, l'UNFPA et les partenaires de mise en œuvre. Ils définiront et mettront en œuvre un plan de réponse aux recommandations opérationnelles identifiées.

Le projet sera évalué selon les principaux critères suivants : la Pertinence, l'Efficacité, l'Effizienz et la Durabilité. Les résultats de cette évaluation alimenteront les futures interventions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et le prochain cycle de coopération UNFPA-Gouvernement du Maroc.

L'évaluation finale a pour objectifs :

- Évaluer la pertinence de la contribution de UNFPA au niveau national et à l'alignement sur les conventions et accords internationaux en matière de droits humains et égalité de genre ;
- Évaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelle ;
- Analyser le degré de contribution du projet à répondre aux besoins de ses groupes cibles et ses partenaires,
- Mesurer le degré de réalisation des résultats escomptés en prenant en considération les éléments du contexte national et local
- Évaluer la durabilité de l'intervention en vue de la réalisation de l'égalité et la lutte contre les violences au Maroc ;
- Identifier et valider les leçons apprises, les bonnes pratiques, les exemples et les innovations des efforts qui soutiennent l'égalité des sexes et les droits humains dans le domaine de travail ;
- Fournir des recommandations applicables pour orienter les futures interventions du MSDSEF et de UNFPA dans le domaine de lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité hommes-femmes.

4. Critères et questions de l'évaluation

Niveau d'analyse et critères de l'évaluation :

Deux principaux niveaux d'analyse sont pris en compte dans l'évaluation finale du projet : (i) analyse programmatique et (ii) analyse du positionnement stratégique. A chaque niveau sont attribués des critères d'évaluation permettant d'orienter l'analyse par rapport aux différents aspects et sous une variété d'angles de vue. En effet, l'analyse programmatique sera conduite sous les quatre critères recommandés du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et l'OCDE, à savoir : (i) pertinence, (ii) efficience, (iii) efficacité et (iv) durabilité. De l'autre côté, deux critères seront appliqués à l'analyse du positionnement stratégique: (i) coordination avec le projet Pays de UNFPA et (ii) cohérence avec le Plan Gouvernemental de l'Égalité iii) la valeur ajoutée de l'UNFPA.

Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs du projet correspondent aux besoins de la population au niveau du pays (en particulier, ceux des groupes vulnérables) et ont été alignés au cours de la période du projet avec les priorités du gouvernement et les stratégies du FNUAP.
Efficacité	La mesure dans laquelle les outputs du projet ont été atteints et la mesure à laquelle les outputs ont contribué à la réalisation des out Comes du la stratégie nationale du partenaire institutionnel MSDSEF et du projet pays du FNUAP
Efficience	La mesure dans laquelle le projet a-t-il fait bon usage de ses ressources financières, humaines, matérielles et techniques et a utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats définis dans le Projet de Pays ?).
Durabilité	Dans quelle mesure le Bureau de Pays a-t-il pu soutenir ses partenaires en termes de développement des capacités et appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et effets de ses interventions ?

Questions Préliminaires d'Évaluation

Les questions de l'évaluation permettent de concentrer l'analyse et de définir la ligne que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction des phases du projet (conception, processus de mise en œuvre et résultats) auxquels correspond chacun des quatre principaux critères (pertinence, efficience, efficacité et durabilité) avec une attention accordée aux aspects relatifs au positionnement stratégique notamment la coordination avec UNCT et la valeur ajoutée à travers le projet.

5. Approche méthodologique

Collecte de données : L'évaluation utilisera des outils de recherche quantitatifs et qualitatifs, y compris la revue documentaire de la littérature, les statistiques aux niveaux national et local, les données d'enquêtes, des interviews semi-structurées, des groupes de discussion et des ateliers.

Assurance qualité : Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec les gestionnaires de projet au niveau du Bureau de Pays.

Participation et inclusion : Par ailleurs, l'évaluation devra être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant les partenaires du projet. L'équipe d'évaluation effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet qui intègrent des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, les organisations des Nations Unies, d'autres organisations de coopération multilatérale et bilatérale et, surtout, les bénéficiaires du projet.

Le prestataire devra souligner dans sa note méthodologique, les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées (par ex. : enquête d'appréciation, étude de cas sur les changements les plus importants, sondage, entrevues, groupes de discussion ou focus groupe, observation, visite sur place, etc.).

Cette méthode devra **intégrer de manière concrète la dimension genre et les principes des droits humains**. Le prestataire devra également élaborer un cadre d'échantillonnage et indiquer comment il tiendra compte de la diversité des intervenants.

6. Processus de l'évaluation

L'évaluation se déroulera selon les phases suivantes :

Phase 1. Démarrage et cadrage du projet : Cette phase préalable est dédiée à la structuration du processus d'évaluation.

Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation. A ce stade, l'équipe de l'évaluation acquiert une connaissance approfondie du projet à évaluer et du contexte national, choisit et adapte les

questions d'évaluation et identifie les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. L'équipe de l'évaluation sélectionne également l'échantillon des parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain.

La phase de démarrage et de cadrage du projet permettra d'affiner et de clarifier les propositions du prestataire en terme :

- Prise de connaissance des enjeux et des objectifs de la mission ;
- Démarche méthodologique détaillée de l'intervention ;
- Rôle et périmètre d'intervention du prestataire dans le cadre de cette étude ;
- Modalités d'intervention de chaque expert sur les différents sujets à traiter ;
- Programme d'intervention.

Et ce à travers notamment les tâches suivantes :

- Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente disponible au niveau de UNFPA et des partenaires du projet ;
- Développer une cartographie des parties prenantes du gouvernement et de la société civile, pertinentes pour l'évaluation au niveau national et local (un choix de 4 villes sera effectué) et définir les liens qui existent entre ces différentes parties ;
- Reconstruire la logique d'intervention du projet ;
- Affiner la liste des questions de l'évaluation ;
- Elaborer la matrice d'évaluation qui guidera la collecte de données sur le terrain ;
- Développer la stratégie de collecte et d'analyse des données ainsi qu'un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain ;
- Identifier les documents supplémentaires à consulter.

Cette phase devra se terminer par la production d'un rapport « Note de cadrage et de démarrage et de l'intervention », comprenant la matrice de l'évaluation, et qui constituera le 1^{er} livrable.

Livrable de la phase 1 - Note de cadrage et de démarrage et de l'intervention.

Phase 2. Diagnostic de terrain : la mission, sur le terrain, vise à collecter et à analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation.

Elle comportera des rencontres avec les parties prenantes identifiées lors de la 1^{ère} phase.

Lors de cette phase, l'équipe d'évaluation remplira et mettra progressivement à jour la matrice de l'évaluation au fur et à mesure de la collecte de données sur le terrain¹.

A l'issue de cette phase, l'équipe de l'évaluation a recueilli des données, émis une première analyse, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires ; cela à la lumière des 4 critères d'évaluation cités dans le point 4 : pertinence, efficacité, efficacité et durabilité et des deux critères appliqués à l'analyse du positionnement stratégique: (i) coordination avec le projet Pays de UNFPA et (ii) cohérence avec le Plan Gouvernemental de l'Egalité (iii) la valeur ajoutée de l'UNFPA.

A la fin de cette phase aussi, l'équipe de l'évaluation fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain lors d'une réunion de restitution en présence des membres du comité technique de suivi, constitué des représentant-es du MSDSEF et de l'UNFPA, en vue de valider les résultats et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

Le recueil de données devrait se faire conformément à l'approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l'évaluation et validé par le comité technique de suivi.

A l'issue de cette phase, l'équipe de l'évaluation devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

¹ Cf. Annexe 2

A la fin de cette phase, l'équipe de l'évaluation fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain et ce dans une réunion de restitution en présence des membres du comité technique de suivi, constitué des représentant-es du MSDSEF et de UNFPA, en vue de partager les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

Phase 3. Analyse et rapportage : Durant cette phase l'équipe de l'évaluation continuera le travail d'analyse des données, initié dans la phase de terrain et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par le comité technique de suivi lors de la réunion de débriefing à la fin de la phase de terrain.

Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision. Tout en respectant l'indépendance de l'équipe d'évaluation dans l'expression de son jugement, le comité technique procédera à l'évaluation de la qualité du projet du rapport final à l'aide de la grille d'examen de la qualité de l'évaluation « Evaluation Quality Assessment (EQA) »².

A l'issue de ce processus et après la revue du projet de rapport en fonction des commentaires et remarques du comité technique de suivi, l'équipe de l'évaluation soumettra la version révisée du rapport final.

Lorsque le projet de rapport est considéré conforme aux exigences des TdRs, il sera présenté dans l'atelier de partage de résultats de l'évaluation qui regroupera toutes les parties prenantes clés du projet.

La version finale du rapport devra être soumise dans les jours qui suivent l'atelier au comité technique de suivi en tenant compte des remarques et commentaires des participant-es. Et comme dernière étape de la phase de rapportage, la version finale du rapport sera soumise au comité technique de suivi et après au Siège de UNFPA pour une évaluation finale de la qualité (final EQA) par le Bureau d'Évaluations (Evaluation Office).

S'il s'avérait utile, l'équipe d'évaluation procédera aux réajustements et amendements nécessaires et soumettra la version finale validée en tant que dernier livrable de la consultation.

Phase 4. Dissémination : Une première dissémination du rapport de l'évaluation sera faite lors d'un atelier national³ de présentation des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation.

Prendront part à cet atelier les partenaires d'exécution, les partenaires des Nations Unies et de la coopération, ainsi que d'autres parties prenantes concernées.

Cet atelier est considéré dans le calendrier de l'évaluation comme l'une des étapes de la phase de rapportage du fait que les commentaires et recommandations retenus à l'issue des discussions lors de l'atelier devront être pris en compte par l'équipe d'évaluation dans la version finale du rapport.

Par ailleurs, le rapport final de l'évaluation, accompagné d'un document listant les recommandations, sera transmis aux partenaires du projet avec une invitation pour soumettre leurs réponses. Une fois les réponses définies, ce document deviendra le « Management Response » de l'évaluation.

Le rapport de l'évaluation, ainsi que le « Management Response », seront publiés dans la base de données de l'évaluation de l'UNFPA par le Bureau d'Évaluation. Ce rapport sera également mis à la disposition du Conseil d'Administration de l'UNFPA et sera largement diffusé au sein et à l'extérieur de l'organisation.

7. Produits et livrables

Livrable 1 - Note de cadrage et de démarrage et de l'intervention (phase 1)

Le rapport doit être de 30 pages au maximum, à soumettre dans un délai de **15 jours** à partir du jour de la signature des contrats.

Il présentera :

² Cf. Annexe 3

³ A noter que, l'organisation des ateliers de dissémination ou de partage, devront très certainement s'adapter aux circonstances après COVID 19 et être éventuellement envisagées via Visio conférences. Cette décision sera prise en concertation avec le Ministère, au vu de l'évolution de la lutte contre la pandémie au Maroc.

- le contexte du pays,
- le projet,
- la réponse stratégique de UNFPA,
- la logique d'intervention du projet (Theory of Change),
- l'approche,
- la méthodologie de l'évaluation retenue et les raisons de choix,
- le processus de collecte et d'analyse des données,
- la matrice de l'évaluation et le périmètre.

Ce document servira comme document de consensus entre l'équipe d'évaluation et le comité technique de suivi sur la gestion de l'évaluation et son plan de travail.

L'équipe de l'évaluation devra en faire une présentation orale au comité technique de suivi. L'approbation formelle du rapport de démarrage par le comité technique de suivi est exigée avant de passer à la phase de terrain.

Le livrable 1 sera livré en langue française, en version électronique exploitable et sous format Word.

Livrables 2 - Rapport d'évaluation (et annexes) (phase 2).

L'ébauche du rapport d'évaluation sera un document de 50 pages au maximum, qui présentent

- les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation (pour rappel),
- un aperçu sur le contexte du pays et du projet (pour rappel),
- les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation,
- les conclusions découlant de ces résultats,
- les recommandations et les annexes dont notamment les TdR (iii),
- la liste des personnes/institutions rencontrées,
- la liste des documents consultés,
- la matrice de l'évaluation complétée.

Au rapport, s'ajouteront deux annexes :

- **Un Rapport opérationnel**, normé pour faciliter la décision et qui présente les conclusions de l'évaluation et inclut notamment les priorités hiérarchisées concernant l'Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service évaluée ainsi que des pistes d'évolution argumentées.
- **Une présentation PowerPoint**, ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

Le projet de rapport sera d'abord partagé avec le comité technique de suivi et le Bureau Régional de UNFPA pour une première vérification, la deuxième ébauche incluant les commentaires des deux parties sera ensuite présentée lors de l'atelier national de partage des résultats avec les partenaires d'exécution, ainsi que d'autres parties prenantes concernées.

Le rapport d'évaluation et ses deux annexes seront livré en langue française, en version électronique exploitable et sous format Word et Ppt, ces deux dernières étant traduites en langue arabe.

Livrables 3 - Rapport d'évaluation final (phase 3 et 4).

La version finale du rapport sera accompagnée d'un résumé analytique de 3 à 4 pages et prendra en compte les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires retenus à l'issue des discussions, qui auront lieu lors de l'atelier de dissémination.

La version finale du rapport n'est considérée comme livrable final qu'après son approbation par le comité technique de suivi et après le siège de UNFPA suite à l'examen de sa qualité (EQA).

Le rapport d'évaluation finale sera livré en langue française et arabe, en version électronique exploitable, sous format Word et PPT.

Pour synthèse :

Livrables		Nombre de jours d'exécution
I	<p><u>Note de cadrage et de démarrage et de l'intervention (phase 1)</u>, présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contexte du pays, - le projet, - la réponse stratégique de UNFPA, - la logique d'intervention du projet (Theory of Change), - l'approche, - la méthodologie de l'évaluation retenue et les raisons de choix, - le processus de collecte et d'analyse des données, - la matrice de l'évaluation et le périmètre. <p><i>Nature du document : 30 pages maximum, livré en langue française, en version électronique exploitable et sous format Word.</i></p>	10 jours ouvrables
II	<p><u>Rapport d'évaluation (et annexes) (phase 2)</u>, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ébauche du rapport d'évaluation, qui présente : <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation (pour rappel), - un aperçu sur le contexte du pays et du projet (pour rappel), - les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, - les conclusions découlant de ces résultats, - les recommandations et les annexes dont notamment les TdR (iii), - la liste des personnes/institutions rencontrées, - la liste des documents consultés, - la matrice de l'évaluation complétée. <p>deux annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un Rapport opérationnel, normé pour faciliter la décision et qui présente les conclusions de l'évaluation et inclut notamment les priorités hiérarchisées concernant le projet. ▪ Une présentation PowerPoint, résumant les principales rubriques du rapport. <p><i>Nature du document : 50 pages au maximum pour le rapport d'évaluation. L'ensemble des documents, incluant ses deux annexes seront livrés en langue française, en version électronique exploitable et sous format Word et PPT.</i></p>	20 jours ouvrables
III	<p><u>Rapport d'évaluation final</u> (phase 3 et 4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport revu, accompagné d'un résumé analytique de 3 à 4 pages, et prenant en compte les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires retenus à l'issue des discussions, qui auront lieu lors de l'atelier de dissémination. <p><i>Nature du document : Le rapport d'évaluation final sera livré en langue française et arabe, en version électronique exploitable, sous format Word. Il sera accompagné d'une présentation Powerpoint résumant les principales rubriques du rapport final.</i></p>	10 jours ouvrables

8. Langues de l'évaluation

Les supports et outils de travail au cours des entretiens, ainsi que les rapports seront en langue française, à l'exception du rapport d'évaluation final, son résumé de 3 à 4 pages et la présentation PowerPoint l'accompagnant, qui en plus de la version française, seront traduits en langue arabe.

9. Rôles et responsabilités

L'équipe de l'évaluation devrait être composée d'au moins 2 membres dont un-e consultant-e principal-e et 1 expert-e technique.

Le/La consultant-e principal-e assumera la responsabilité globale du processus d'évaluation, de la préparation du rapport de lancement jusqu'à la production du rapport final, il/elle dirigera et coordonnera les travaux de l'équipe et sera le/la garant-e de la qualité des différents livrables de l'évaluation. Il/elle doit, à cet effet, avoir l'expertise technique requise dans le domaine de l'évaluation des projets de développement.

A. Rôle et responsabilité de l'équipe de l'évaluation :

- **Consultant-e principal-e :**
 - Guide la conception globale de l'évaluation et assure un leadership intellectuel ;
 - Gère l'équipe de l'évaluation;
 - Dirige le processus de collecte des données ;
 - Se déplace dans les zones d'intervention pour la collecte de données ;
 - Dirige le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de lancement et rapport final),
 - Agit en tant qu'auteur principal et assure la cohésion analytique globale ;
 - Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
 - Facilite les réunions de présentation des livrables et présente les constatations et les conclusions du rapport final de l'évaluation à l'atelier national de partage des résultats avec les parties prenantes ;

- **Expert-e technique en genre et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles :** Sous le leadership et la supervision du/de la consultant-e principal(e), il/elle:
 - Contribue à l'analyse documentaire et au processus de collecte des données en étudiant les documents du projet, les données quantitatives et qualitatives, et en menant des entretiens, des groupes de discussion, des ateliers, etc....
 - Collecte les données quantitatives et qualitatives pertinentes, effectue des analyses des données recueillies,
 - Se déplace dans les zones d'intervention pour rencontrer les partenaires et les bénéficiaires - Rédige l'ébauche des sections assignées du rapport d'évaluation ;
 - Veille à l'assurance qualité en termes de prise en compte des droits humains de l'égalité de genre dans tout le processus et les livrables de l'évaluation et aide à l'élaboration des versions révisées des rapports d'évaluation.

B. Comité technique de suivi : La gestion du processus d'évaluation sera assurée par un comité technique de suivi, composé des représentant-es du MSDSEF, de la chargée de programme Genre et Droits humains à UNFPA, de la chargée du suivi et de l'évaluation de UNFPA et des représentant-es de la Coopération Belge. Ce groupe a pour mission :

- Fournir la documentation nécessaire pour le bon déroulement de la prestation ;
- Faciliter les rencontres et les entretiens ;
- Accompagner et assurer le bon déroulement de la mission ;
- Fournir des commentaires sur le rapport ;
- Valider les rapports (version provisoire et finale).

10. Profil des consultant-es

A. Consultant-e principal-e doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent);
- Expérience de plus de 7 ans confirmée dans la conception et la conduite des évaluations complexes, en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;
- Connaissance du contexte du pays ;
- Familiarité avec les Nations Unies et / ou le mandat et les activités de UNFPA;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ;
- Maîtrise de l'arabe serait un atout.

B. Expert-e(s) technique(s) en genre et lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques ou équivalent);
- Expérience confirmée de plus de 7 ans dans l'élaboration des analyses substantives en matière de genre et lutte contre la Violence Basée sur le Genre
- Expérience dans la conduite des évaluations sensibles au genre en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales est un avantage ;
- Parfaite maîtrise du contexte socioéconomiques du pays.
- Familiarisé avec les Nations Unies et / ou le mandat et les activités de UNFPA;
- Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français et en arabe.

11. Calendriers et déroulement prévisionnels de l'évaluation

L'évaluation se déroulera sur une période de **3 mois (40 jours ouvrables)** suivant le calendrier provisoire ci-dessous.

Ce calendrier comprend les principales phases et les activités clés du processus de l'évaluation finale du projet. Les délais indiqués peuvent se chevaucher et ne sont qu'approximatifs : ils doivent être déterminés de façon indépendante par l'équipe d'évaluation. L'équipe est chargée d'élaborer un plan de travail plus complet et détaillé dans le cadre du rapport de lancement, et qui soit adapté à leur méthodologie spécifique et aux ressources disponibles.

Calendrier provisoire

1. Phase de démarrage (10 jours ouvrables- 20 septembre)

- Soumission et validation du rapport de démarrage

2. Phase de terrain, 3. Phase d'analyse et rapportage et 4. Phase de dissémination:

- Projet de rapport final (**20 jours ouvrables- 20 novembre**)
- Atelier national de partage des résultats (**27 novembre**)
- Rapport final (**10 jours ouvrables – 1^{er} décembre**)

12. Durée du contrat et rémunération

Le niveau d'effort pour l'évaluation du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service » est estimé à **40 jours** de travail entre **07 septembre et 07 décembre 2020**.

13. Modalités de règlement

Le règlement des prestations réalisées sera effectué par phase, sur la base de factures établis par le titulaire comme suit :

- Phase1** : 10% du montant total du contrat après validation du livrable de cette première phase,
- Phase 2** : 40% du montant total du marché après validation du livrable de cette deuxième phase,
- Phase 3** : 50% du montant total du marché après validation du livrable de cette quatrième phase .

14. Soumission de l'offre

Cet appel à consultation est ouvert aux Bureaux d'Etudes et groupes de consultants-es nationaux /ales ou internationaux/ales formés-es de 2 membres au moins [un-e consultant-e principal-e national ou international-e et 1 expert-e technique national]. Les candidatures individuelles ne seront pas retenues.

- **L'offre technique doit comporter les éléments suivants :**
 - Une note technique présentant l'approche méthodologique proposée pour l'exécution des prestations susmentionnées avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation de l'évaluation et une estimation du nombre de jours par membre de l'équipe pour chaque phase, à ce niveau il faut noter que le/la consultant(e) principal(e) sera impliqué(e) dans toutes les phases de l'évaluation tandis que l'expert-e technique n'interviendra qu'en partie dans chaque phase dans la limite de nombre 40 jours cumulés à répartir sur les deux expert-es techniques ;
 - Les CV (mettant en valeur les expériences et compétences en lien avec l'appel à consultation) et les attestations de référence (la présentation des CV de membres de l'équipe sous un même format est vivement souhaitable).

- **L'offre financière :**

L'offre financière devra comprendre pour chacune des prestations, en dirham (MAD) le nombre de jours estimés et le taux journalier y compris les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations.

15. Evaluation de l'offre

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. L'évaluation de l'offre technique, ensuite l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 1000 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

Méthodologie et plan de travail	400 points
Pertinence de la réponse de l'offre	
Qualité de la note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la bonne réalisation de toutes les étapes de la mission	200
Réalisme du calendrier d'exécution et respect des délais	100
Degré d'innovation de la proposition et valeur ajoutée de l'approche méthodologique par rapport aux spécifications des TDR	100
Plan de ressource et personnel clé	600 points
Qualification et compétence de l'équipe proposée – Consultant-e principal-e	300
Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent)	50
Expérience de plus de 7 ans confirmée dans la conception et la conduite des évaluations complexes, en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales	200
Expériences et connaissances du contexte du pays.	50
Expérience dans la gestion de missions d'évaluation de projets de développement	
Qualification et compétence de l'équipe proposée – Expert-e technique en genre	300
Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent)	50
Expérience confirmée de plus de 7 ans dans l'élaboration des analyses substantives en matière de genre et lutte contre la Violence Basée sur le Genre	250
TOTAL	1000 points

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 700 points qui représente 70% des de la note maximale des offres techniques (1000 points)

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins-disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre ; Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque offre seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

16. Dépôts des offres et dates limites

Cet appel à consultation est ouvert aux groupements de consultants et cabinets de conseil nationaux et internationaux. Les soumissionnaires intéressés sont invités à envoyer leur dossier de soumission, par email, aux deux adresses suivantes : sifi@unfpa.org et elbergui@unfpa.org au plus tard le 21 juillet 2020 à minuit GMT+1, date et heure limites de réception des candidatures.

Annexes

Annexe 1 : Liste préliminaire des documents de référence

Annexe 2 : Modèle de matrice de l'évaluation

Annexe 3 : Grille d'examen de la qualité des rapports de l'évaluation (EQA)

Annexe 4. Suggestion de présentation de l'offre financière

* * * * *

Annexe 1 : Liste préliminaire des documents de référence

- IPCATs;-Politiques et directives d'évaluation de UNFPA;
- Norme et standard d'évaluation dans le système des Nations Unies;
- Normes d'éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG);
- Plan cadre de Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2017-2021;
- Plan d'action commun de l'UNDAF 2017-2021;
- Rapports de revues annuelles et mi-annuelles de l'UNDAF;
- Rapport de la Revue à mi-Parcours de l'UNDAF 2017-2021;
- Document du 8ème Programme de Pays-Maroc 2017-2021;
- Plans de Travail annuels du projet;
- Rapports de dépenses financières (y compris FACES);
- Rapports de progrès du projet;
- Rapports de Micro-Evaluation;
- Documents thématiques :
 - a- Plan Gouvernemental de l'Egalité ICRAM2
 - b- Les deux enquêtes nationales sur les violences basées sur le genre
 - c- Loi 103-13 sur les violences et son décret d'application
 - d- Loi 65-15 sur les établissements de prise en charge
 - e- Paquet de services essentiels pour la prise en charge des violences à l'égard des femmes
 - f- Livrables du projet
 - g- rapports des campagnes nationales de sensibilisation sur la VEF

Annexe 2 : Modèle de matrice de l'évaluation

Question d'Évaluation 1: Dans quelle mesure...			
Hypothèses à apprécier	Indicateurs	Sources d'information	Méthodes et outils de collecte de données
Hypothèse 1			
Hypothèse 2			
Hypothèse 3			
Question d'Évaluation 2: Dans quelle mesure...			
Hypothèses à apprécier	Indicateurs	Sources d'Information	Méthodes et outils de collecte de données
Hypothèse 1			
Hypothèse 2			
Hypothèse 3			
Question d'Évaluation 3: Dans quelle mesure...			
Hypothèses à apprécier	Indicateurs	Sources d'Information	Méthodes et outils de collecte de données
Hypothèse 1			

Annexe 3 : Grille d'examen de la qualité des rapports de l'évaluation (EQA)

Unité d'Organisation: Année du rapport:

Titre du rapport d'évaluation:

Qualité générale du rapport: **Très Bien** Date d'appréciation:

Commentaires généraux:

Niveau d'appréciation:

Très Bien	Solide, plus que moyen, meilleures pratiques	Bien	satisfaisant, respectable	Passable	Certaines lacunes, encore acceptable	Insatisfaisant	faible, ne répond pas aux normes minimales de qualité
------------------	--	-------------	---------------------------	-----------------	--------------------------------------	-----------------------	---

Critères d'Appréciation de Qualité

1. Structure et Clarté des Rapports

Insérez le niveau d'appréciation suivi par des commentaires principaux. (utilisez la fonction «ombrage» pour donner aux cellules la couleur correspondante)

Oui	Non	Partiel	Niveau d'appréciation:	Très Bien
-----	-----	---------	------------------------	------------------

Pour garantir que le rapport est complet et convivial

1. Est-ce que le rapport est facile à lire et à comprendre (c'est-à-dire écrit en une langue accessible et appropriée au public cible) avec un minimum des erreurs de grammaire, d'orthographe ou de ponctuation?

Oui

2. Est-ce que le rapport est d'une longueur raisonnable? (Le nombre maximum de pages pour le rapport principal, excluant les annexes: 60 pour les évaluations institutionnelles; 70 pour les ÉPN; 80 pour les évaluations thématiques)

Oui

3. Est-ce que le rapport est structuré de manière logique? Est-ce qu'il existe une distinction claire entre l'analyse/les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés (le cas échéant)?

Oui

4. Est-ce que les annexes contiennent - au minimum - les TdR; une bibliographie; une liste des personnes interrogées; la matrice d'évaluation; outils méthodologiques utilisés (par exemple, guides d'entretien; notes des groupes de contrôle, grandes lignes des enquêtes) ainsi que l'information sur le processus de consultation des parties prenantes?

Oui

Note de Synthèse

5. Est-ce que le rapport comprend une note de synthèse écrite comme une section indépendante et présentant les principaux résultats de l'évaluation?

Oui

6. Y'a-t-il une structure claire pour la note de synthèse, (c'est-à-dire But, y compris le public cible; ii) Objectifs et description sommaire de l'intervention; iii) Méthodologie; iv) Conclusions principales; v) Recommandations)?
7. Est-ce que la note de synthèse est raisonnablement concise (par exemple d'une longueur maximale de 5 pages)?

Oui
Oui

2. Conception et Méthodologie

Oui
Non
Partiel

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour garantir que l'évaluation est placée dans son contexte

1. Est-ce que l'évaluation décrit le public cible de l'évaluation ?
2. Est-ce que le développement et le contexte institutionnel de l'évaluation sont clairement décrits et les contraintes sont expliquées?
3. Est-ce que le rapport d'évaluation décrit la reconstruction de la logique d'intervention et/ou la théorie du changement, et apprécie leur adéquation?

Oui
Oui
Oui

Pour garantir une conception et une méthodologie rigoureuses

4. Est-ce que le cadre d'évaluation est clairement décrit dans le texte et dans la matrice d'évaluation? Est-ce que la matrice d'évaluation établit les questions d'évaluation, les hypothèses, les indicateurs, les sources de données et les méthodes de collecte des données?
5. Est-ce que les outils de collecte de données sont décrits et leur choix est justifié?
6. Est-ce qu'il existe une carte complète des parties prenantes? Est-ce que le processus de consultation des parties prenantes est clairement décrit (en particulier, comprend-il la consultation des principales parties prenantes sur les projets de recommandations)?
7. Est-ce que les méthodes d'analyse sont clairement décrites pour tous les types de données?
8. Est-ce que les limites méthodologiques sont reconnues et leurs effets sur l'évaluation sont décrits? (Le rapport explique-t-il comment toute partialité a été résolue?)
9. Est-ce que la stratégie d'échantillonnage est décrite?
10. Est-ce que la méthodologie permet la collecte et l'analyse de données ventilées?

Oui
Oui
Oui
Oui
Oui
Oui
Oui

11. Est-ce que la conception et la méthodologie sont appropriées pour apprécier les questions transversales (équité et vulnérabilité, égalité des genres et droits de l'homme)?

Oui

3. Fiabilité de Données

Oui
Non
Partiel

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour garantir la qualité de données et des processus de la collecte de données solides

1. Est-ce que l'évaluation triangule les données collectées d'une manière appropriée?

Oui

2. Est-ce que l'évaluation identifie clairement et utilise les sources de données qualitatives et quantitatives fiables?

Oui

3. Est-ce que l'évaluation explicite les éventuelles limitations (partialité, lacunes de données, etc.) dans les sources de données primaires et secondaires et, le cas échéant, explique ce qui a été fait pour minimiser ces problèmes?

Oui

4. Est-ce qu'il y'a des preuves que les données ont été collectées avec sensibilisation aux questions de discrimination et aux autres considérations éthiques?

Oui

4. Analyse et Constatations

Oui
Non
Partiel

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour garantir une analyse solide et des constatations crédibles

1. Est-ce que les constatations sont étayées par des preuves?

Oui

2. Est-ce que la base des interprétations est bien décrite ?

Oui

3. Est-ce que l'analyse est présentée par rapport aux questions d'évaluation?

Oui

4. Est-ce que l'analyse est transparente concernant les sources et la qualité de données?

Oui

5. Est-ce que les liens de cause à effet entre une intervention et ses résultats finaux sont expliqués et les outcomes non escomptés sont mis en évidence?

Oui

6. Est-ce que l'analyse montre les différents outcomes pour les différents groupes cibles, selon le cas?

Oui

7. Est-ce que l'analyse est présentée en fonction de facteurs contextuels?

Oui

8. Est-ce que l'analyse détaille les questions transversales telles que l'équité et la vulnérabilité, l'égalité des genres et les droits de l'homme?

Oui

5. Conclusions

Oui
Non
Partiel

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour apprécier la validité des conclusions

1. Est-ce que les conclusions s'écoulent clairement des constatations?

Oui

2. Est-ce que les conclusions vont au-delà des constatations et fournissent une compréhension approfondie des problèmes sous-jacents du programme/de l'initiative/du système évalué?

Oui

3. Est-ce que les conclusions expriment le jugement impartial des évaluateurs?

Oui

6. Recommendations

Oui
Non
Partiel

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour garantir l'utilité et la clarté des recommandations

1. Est-ce que les recommandations s'écoulent logiquement des conclusions?

Oui

2. Est-ce que les recommandations sont clairement écrites, destinées aux utilisateurs visés et orientées vers l'action (avec information sur leurs implications humaines, financières et techniques)?

Oui

3. Est-ce que les recommandations semblent équilibrées et impartiales ?

Oui

4. Est-ce qu'un calendrier de mise en œuvre a été proposé?

Oui

5. Est-ce que les recommandations sont classées par ordre de priorité et clairement présentées pour faciliter la réponse appropriée de la direction et un suivi sur chaque recommandation spécifique?

Oui

7. Sexes

0
1
2
3 (**)

Niveau
d'appréciation:

Très Bien

Pour apprécier l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes (ÉGAF) (*)

1. Est-ce que ÉSAF est intégré dans la portée d'évaluation des analyses et des indicateurs conçus d'une manière à garantir la collecte de données reliées à ÉSAF?

3

2. Est-ce qu'une méthodologie sensible aux sexes est utilisée, y compris des méthodes et des outils sensibles aux sexes et des techniques d'analyse de données?

3

3. Est-ce que les constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation reflètent une analyse des sexes?

3

(*) Ces critères d'appréciation sont entièrement basés sur l'outil de notation du Plan d'Action à l'Échelle du Système des Nations Unies. Chaque sous-critère doit être pondéré de manière égale (en corrélation avec le calcul dans l'outil et en totalisant les notes 11-12 = très bon, 8-10 = bon, 4-7 = passable, 0-3 = insatisfaisant).

(**) La notation utilise une échelle à quatre points (0-3).

0 = Pas du tout intégré. S'applique quand aucun des éléments sous un critère sont répondus.

1 = Partiellement intégré. S'applique quand certains éléments minimaux sont répondus mais des progrès supplémentaires sont nécessaires et des mesures correctives doivent être prises pour répondre à la norme.

2 = Intégré de manière satisfaisante. S'applique quand un niveau satisfaisant a été atteint et que de nombreux éléments sont répondus mais des améliorations pourraient être apportées.

3 = Entièrement intégré. S'applique quand tous les éléments sous un critère sont répondus, utilisés et pleinement intégrés dans l'évaluation et aucune mesure corrective n'est requise.

Appréciation Générale de l'Évaluation de Qualité

Niveaux d'Appréciation: (*)

Critères d'appréciation de qualité (points de notation*)

Très bien Bien Passable Insatisfaisant

1. Structure et clarté des rapports, y compris la note de synthèse (7)

7 0 0 0

2. Conception et méthodologie (13)	13	0	0	0
3. Fiabilité de données (11)	11	0	0	0
4. Analyse et constatations (40)	40	0	0	0
5. Conclusions (11)	11	0	0	0
6. Recommandations (11)	11	0	0	0
7. Intégration de sexes (7)	7	0	0	0
Points total de notation	100	0	0	0
Niveau général d'appréciation du rapport d'évaluation	Très bien	0	0	0
	Très bien très confiant à utiliser	Bien confiant à utiliser	Passable utiliser avec précaution	Insatisfaisant pas confiant à utiliser

(*) (a) Insérez les points de notation associés aux critères dans la colonne correspondante (par exemple - si "Analyse et constatations" a été évalué comme "Bien", mettez 40 dans la colonne "Bien").

(b) Le niveau d'appréciation avec les «points totaux de notation» les plus élevés détermine le «Niveau général d'appréciation du rapport d'évaluation». Écrivez le niveau d'appréciation correspondant dans la cellule (par exemple, «passable»).

(c) Utilisez la fonction «ombrage» pour donner aux cellules la couleur correspondante.

Si l'appréciation générale est « passable », veuillez expliquer

- Comment peut-il être utilisé?

- Quels sont les aspects à prendre en compte?

Le cas échéant, veuillez expliquer l'appréciation générale Très bien, bien ou insatisfaisante

Considération des contraintes importantes

La qualité de ce rapport d'évaluation a été entravée par des circonstances exceptionnellement difficiles:

FALSE

Oui

Non

Si oui, veuillez expliquer:

Annexe 4. Suggestion de présentation de l'offre financière

Bordereau du prix global

N° des prix	Désignations	Prix Forfaitaire hors TVA (en dirhams)
01	Evaluation finale du projet « Appui au renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc et à la disponibilité et la qualité du service » 2017-2020	
Total Hors TVA		
TVA (20%)		
Total TTC		

Décomposition du montant global

Phase N°	Désignations	Quantités forfaitaires	Prix forfaitaires hors TVA en chiffre (en dirhams)	Total Hors TVA Par poste (en dirhams)
01	Elaboration de la note méthodologique	1		
02	Réalisation du diagnostic	1		
04	Ateliers de présentation des résultats de l'évaluation aux parties prenantes	1		
Total Hors TVA				
TVA (20%)				
Total TTC				